

DIU Rythmologie et stimulation cardiaque



Niveau d'étude
visé
BAC +5 / master



Durée
2 à 4 ans



Composante
Faculté
de santé,
Formation
continue en
santé

Présentation

La **stimulation cardiaque** et la **défibrillation** voient leurs indications curatives et prophylactiques augmenter régulièrement. A titre d'exemple, plus de 50 000 stimulateurs cardiaques sont implantés annuellement en France et plus de 250 000 patients doivent bénéficier d'une surveillance régulière de leur prothèses.

Objectifs

Apporter une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique aux médecins appelés à prendre en charge les troubles du rythme cardiaque, à implanter et à surveiller les stimulateurs et défibrillateurs cardiaques.

Organisation

Contrôle des connaissances

Validation du module théorique

- * assiduité aux enseignements
- * examen écrit de 3 heures noté sur 60 portant sur la rythmologie et la stimulation (une ou plusieurs questions

réductionnelles portant sur un total de 20 points et plusieurs cas cliniques et quiz ECG portant sur un total de 40 points).

Validation du carnet de stage

- * Chaque module pratique (Surveillance, Implantation et Ablation) est noté sur 20 points. Pour valider un module il faut obtenir la moyenne à ce module.

Le diplôme est délivré après validation des 4 modules. En cas d'échec aux modules pratiques les candidats ont la possibilité de conserver le bénéfice du module théorique pendant 4 ans. 4 inscriptions administratives sont autorisées au maximum. Une équivalence peut être attribuée pour les candidats ayant débuté leur activité avant le 1er janvier 2005 et justifiant des conditions d'accès au DIU.

Admission

Conditions d'accès

**Inscriptions en 2ème année
uniquement en 2017-2018**

Public cible

- * médecins de nationalité française diplômés du D.E.S. de pathologie cardio-vasculaire ou du C.E.S. de cardiologie

ou son équivalence, les internes titulaires, nommés au concours de l'internat de spécialité et régulièrement inscrits en D.E.S. de pathologie cardio-vasculaire (à partir de la 4ème année d'internat)

- * médecins de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine et d'un diplôme d'études spécialisées de cardiologie leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine

Droits de scolarité

Formation continue non financée : 800 €

Formation continue financée : 900 €

+ droits universitaires

Capacité d'accueil

1 stagiaire par Université

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Alain Furber

✉ alfurber@chu-angers.fr

Contact administratif

Blandine BLAITEAU

☎ 02.41.73.59.44

✉ blandine.blaiteau@univ-angers.fr

Lieu(x)

📍 Angers